



commune de
THOREE LES PINS

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 23 JANVIER 2023**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize janvier deux mil vingt-trois s'est réuni à la Mairie le vingt-trois janvier deux mil vingt-trois à vingt heures trente minutes, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël LELARGE, Maire.

Étaient présents : Mesdames Odile VÉDIE, Joëlle GERMOND, Aurélia PIRON, Patricia BOURDIN, Messieurs Joël LELARGE, Patrick JAUNAY, Arnaud GAULTIER, Jean-Luc BOURGOIN, Michel GOSSE, Patrick CHOLLET, Eric PELE et David DOIRE.

Absente excusée : Madame Amandine DUGUET (pouvoir à M. Joël LELARGE)

Absentes : Mesdames Noémi BINOIS et Karine SHAHIN.

Secrétaire de séance : M. Michel GOSSE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à avancer le point 12 en point 4 et de rajouter à l'ordre du jour le point suivant (3) : Droit de préemption GUERY-PASQUIER.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité des membres présents.

01 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 NOVEMBRE 2022

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 28 novembre 2022 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

02 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - TONDU

Délibération N°001-20232301D

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur les parcelles bâties de Mme Janine CHARMOUAN veuve TONDU située « 8, rue Lenail » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 10a 87ca, parcelles section B n° 178 et 1320.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - GUERY-PASQUIER

Délibération N°002-20232301D

Arrivée en cours de séance de Mme Patricia BOURDIN.

La Commune n'exercera pas son droit de préemption sur la parcelle bâtie de M. Jérémie GUÉRY et Mme Fanny PASQUIER située « 3, rue des Primevères » à Thorée-les-Pins (Sarthe), d'une superficie de 00ha 09a 64ca, parcelle section B n° 1868.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 - ETUDE DE DEVIS - FIBRE POUR LE LOTISSEMENT

Délibération N°003-20232301D

M. le Maire relate que le lotissement les Gravieres II n'est actuellement pas préfabriqué. En effet, la fin des travaux a eu lieu avant l'installation de la fibre sur la commune. Un devis pour la réalisation du câblage Fibre Optique auprès d'AXIONE a donc été demandé et s'élève à 5 418,58 € HT pour 15 lots, soit 6 502,30 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent le présent devis et autorisent M. le Maire à le signer.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

05 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II
06 - COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II
07 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II 2023
08 - BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET LOTISSEMENT LES GRAVIERS II
09 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT
10 - COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ASSAINISSEMENT
11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 AU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023
12 - BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET ASSAINISSEMENT

Les points 5 à 12 ont été étudiés en conseil et les délibérations seront prises au prochain conseil municipal.

13 - ETUDE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Un courrier va être envoyé aux Présidents d'associations pour demander les bilans et projets. Une étude sera ensuite réalisée pour déterminer les montants d'attributions.

14 - GUINGUETTE - LIQUIDATION JUDICIAIRE SIMPLIFIÉE

M. le Maire informe les membres du Conseil que par jugement du tribunal de Commerce du Mans en date du 10 janvier 2023, la Guinguette fait l'objet d'une liquidation judiciaire simplifiée et qu'un mandataire judiciaire a été nommé.

Ce dernier va gérer la liquidation et s'occuper également de recevoir les futurs repreneurs. Le fonds de commerce étant dorénavant estimé, les candidats ont jusqu'au 06 mars pour faire une offre.

15 - COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET RÉUNIONS

Commission Animations :

- Fleurissement : des devis vont être réalisés pour aménager les entrées de bourg et certains parterres.
- Marché des producteurs : la date du 18 juin 2023 a été retenue. Il doit être revu l'organisation avec les producteurs.
- Fête de la musique : elle est prévue le vendredi 16 juin 2023.
- Illuminations : cette partie sera dorénavant gérée par la commission Voirie.

Commission Bâtiments : de nouveaux devis en électricité vont être réalisés pour les travaux prévus à l'école. A la salle des fêtes, les robinets thermostatiques ont été remplacés.

Au commerce, il a été changé le chauffe-eau ainsi que le thermostat du groupe frigo sous le bar.

A la cantine, le lave-vaisselle a été changé.

Commission Voirie : de nouveaux éléments sur la voirie seront apportés lors du prochain conseil municipal.

Concernant les travaux à envisager et à prévoir au budget, les idées sont les suivantes :

- Salle des fêtes : stores à revoir, peinture extérieure, LED, abaissement du plafond, panneaux solaires
- Eglise : peinture à prévoir sur la porte
- Commerce : changement du bar
- Salle du Conseil : prévoir des volets roulants solaires
- Eclairage public : terminer le changement des derniers luminaires en LED non réalisés en 2018
- Lotissement : chiffrer les travaux de finitions (éclairage public et voirie)
- Installer des caméras fixes au niveau des points d'apports volontaires et à la salle des fêtes

La population INSEE est de 735 habitants.

Une formation en visio a eu lieu le jeudi 19 janvier dernier pour une prise en main du logiciel CMagic (révision des valeurs locatives).

Tour de Table

M. Arnaud GAULTIER donne des précisions sur l'avancé de son projet et indique que la décision définitive de son départ sera prise à la fin du mois de janvier.

M. Patrick CHOLLET précise que les projets sur le photovoltaïque et la vidéosurveillance lui tiennent à cœur et qu'il est disponible pour mener, en concertation avec les membres du conseil et la commission bâtiments, ses derniers.

M. David DOIRE demande si les rapports de vitesse ont été communiqués à la gendarmerie. M. le Maire précise qu'un rendez-vous avec ses derniers va être pris.

M. Michel GOSSE demande si M. Jacky BOURDIN pourrait obtenir une indemnité pour les ragondins. A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé d'indemnisation.

* Dates à retenir :

- Galettes des Associations : Vendredi 27 janvier 2023 à 20h30 (préparation à 15h)
- Commission Finances SIVOS : Lundi 06 février 2023 à 18h15
- Commission des impôts directs : Lundi 13 février 2023 à 14h30
- Commission Animations : Lundi 13 février 2023 à 20h00
- Conseil Municipal : Lundi 27 février 2023 à 20h30
- Conseil SIVOS (vote du budget) : Mardi 28 février 2023 à 18h15
- Commission Finances Commune : Lundi 06 mars 2023 à 20h00
- Conseil Municipal (vote du budget) : Mardi 21 mars 2023 à 20h30

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 23h05.

Signatures :

LELARGE Joël
Maire

Michel GOSSE
Secrétaire de séance